

Paievements sans contact par Débit *Interac*^{MD}

Q. Qu'est-ce que le paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. Le paiement sans contact est une amélioration à la carte de débit qui permet d'effectuer des paiements sans contact pour régler de petits achats. Il n'est donc pas nécessaire d'insérer la carte dans le terminal et d'en saisir le NIP.

Q. Comment utiliser la carte de débit avec la fonctionnalité de paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. Vous pouvez utiliser votre carte de débit avec la fonctionnalité sans contact en trois étapes faciles :

1. Recherchez le symbole sans contact ou *Interac*^{MD} sur le terminal du marchand;



2. Tapez votre carte sur le lecteur sécurisé;
3. Attendez le bip ou la mention « Approuvé » sur l'écran du terminal, et c'est réglé!

Q. Comment savoir dans quel compte la transaction sera débitée?

R. Vous n'avez pas à choisir de compte pour effectuer une transaction. Le compte d'opérations lié à votre carte de débit est automatiquement sélectionné.

Q. Quelle est la limite des transactions faites avec le paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. Vous pouvez régler des achats de 250 \$ et moins avec le paiement sans contact, sans avoir à saisir votre NIP.

Q. L'utilisation du paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD} est-elle sécuritaire?

R. Oui, son utilisation est sécuritaire. UNI a un service de prévention de la fraude, que les transactions sans contact sont protégées par la technologie de la puce et qu'il y a des limites transactionnelles pour réduire les risques de fraudes en cas de cartes perdues.

En cas de perte ou de vol de votre carte de débit, communiquez avec le service à la clientèle dès que possible au 1 877 722-2343 (de l'extérieur du Canada +1 514 257-2001).

UNI assure le remboursement des pertes en cas de fraude en ligne ou avec votre carte de débit, dans la mesure où vous respectez les conditions d'utilisation de votre carte de débit. Les renseignements concernant votre carte de débit ne sont jamais échangés avec le commerçant.

Q. J'ai utilisé à quelques reprises la fonctionnalité de paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD} et on m'a demandé mon NIP à un certain moment. Est-ce normal?



R. Oui, pour augmenter la sécurité de votre carte de débit et de la fonctionnalité sans contact, il est possible que vous deviez occasionnellement insérer votre carte et composer votre NIP pour réaliser une transaction.

Q. Y a-t-il des frais liés à l'utilisation du paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. Non. Il n'y a pas de frais additionnels liés à l'utilisation la fonctionnalité sans contact. Ces transactions sont considérées dans le nombre de transactions mensuelles de votre forfait.

Q. Est-ce que la fonctionnalité de paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD} doit être activée?

R. La fonctionnalité sans contact sera activée automatiquement dès la première transaction avec la technologie à puce et après la saisie du NIP sur le terminal.

Q. Est-ce que le paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD} fonctionne sur ma carte de débit qui n'a pas la fonctionnalité?

R. Non. La fonctionnalité sans contact fonctionne seulement sur les nouvelles cartes émises, les réémissions et les remplacements de cartes à compter du 1^{er} octobre 2018.

Q. Comment puis-je obtenir ma carte de débit avec la fonctionnalité de paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. La carte de débit avec la fonctionnalité sans contact sera disponible sur les nouvelles cartes émises, les réémissions et les remplacements à compter du 1^{er} octobre 2018. Toutefois, si vous désirez recevoir cette nouvelle carte dès maintenant, vous pouvez vous présenter à votre point de services ou communiquer avec le service à la clientèle à l'un des numéros suivants :

Sans frais : 1 877 722-2343

De l'extérieur du Canada : 1 514 257-2001

Q. Si j'ai déjà effectué un remplacement de carte de débit dans l'année, est-ce que je vais pouvoir commander une carte avec la fonctionnalité de paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD} sans frais?

R. Oui, il n'y a pas de frais pour ce type de remplacement.

Q. Suis-je obligé d'utiliser le paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser La fonctionnalité sans contact. Vous pouvez continuer à faire des transactions comme avant, avec la puce et le NIP, et ce peu importe le montant de la transaction. Si vous souhaitez désactiver cette fonctionnalité, appelez au 1 877 722-2343 (de l'extérieur du Canada +1 514 257-2001). Et si vous changez d'avis plus tard, il sera toujours temps de la réactiver.

Q. Quels commerces acceptent le paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. Plusieurs commerces acceptent actuellement le paiement sans contact, y compris les stations-service et les restaurants. D'autres commerces s'ajouteront dans le futur. Repérez simplement le logo du paiement sans contact au marchand.



Pour connaître la liste des commerçants participants, visitez <http://www.interac.ca/fr/flashinterac-consommateurs.html>.

Q. La fonctionnalité de paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD} est-elle utilisable à l'étranger?

R. Non, la fonctionnalité sans contact est réservée aux achats en magasin faits au Canada, chez les détaillants participants.

Q. Est-ce qu'un reçu de transaction est remis en utilisant le paiement sans contact par Débit *Interac*^{MD}?

R. Oui. Chaque commerçant peut fournir un reçu pour tout achat effectué avec la fonctionnalité sans contact. Les opérations effectuées sont également inscrites sur votre relevé de transactions